

**Décision du Président
n° D2026/15**

Centre aquatique – Raccordement prises RJ45

Le Président,

Vu les articles L5211-1 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2026/093 en date du 29 avril 2026 portant délégations de pouvoir au Président,

Décide

Article 1 : De signer le devis auprès de la société SATEL COM, d'un montant total TTC de 1 989,60 € pour le raccordement des prises RJ45 au centre aquatique intercommunal.

Article 2 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L2122-23 du CGCT.

Article 3 : La présente décision sera télétransmise au contrôle de légalité.

Fait à Lannemezan le 2 juin 2026
Le Président,

Publiée le **08 JUIN 2026**



The image shows a blue circular official stamp of the Communauté de Communes Plateau de Lannemezan. The stamp contains the text 'C.C. DU PLATEAU DE LANNEMEZAN' around the top and '1900 LANNEMEZAN' around the bottom. In the center, there is a coat of arms. A black ink signature is written over the stamp.